

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1984**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

ébéniste (BTMS - Brevet Technique des Métiers Supérieurs)

Nouvel intitulé : Ebéniste (BTMS)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)	Président de la chambre de métiers par délégation du Président de l'APCM, Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

234s Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; Fabrication de meubles

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du BTMS ébéniste intervient dans le domaine de la conservation-restauration du mobilier ou dans le domaine de la création de mobilier contemporain. Il procède aux grandes activités décrites ci dessous. A partir de la demande d'un client, le titulaire du BTMS :

- Elabore un projet de création ou restauration /conservation de mobilier
- Veille à la bonne préparation des productions en tenant compte de la capacité de production de l'entreprise et des co-traitants ;
- Assure la mise en oeuvre , la gestion et le contrôle des différentes étapes de la réalisation des productions
- Contrôle la conformité du produit par rapport à la demande du client.

Les capacités attestées renvoient à deux grands domaines de compétences.

Domaine production

Etre capable de :

- Appréhender la nature et la dimension d'un projet en fonction de la demande d'un client ou d'un marché ;
- identifier le contexte légal et réglementaire, le contexte historique et artistique dans lequel s'inscrit le projet ainsi que les contraintes techniques inhérentes au projet,
- formaliser une proposition esthétique ;
- Déterminer les moyens à mettre en oeuvre :
- estimer la nature, la quantité, les volumes de matériaux nécessaires à la production,
- évaluer les capacités de production de l'entreprise et les besoins de recours à la sous-traitance ou à la co-traitance ;
- Assurer la mise en oeuvre, la gestion et le contrôle des différentes étapes de réalisation, dans le respect du cahier des charges de fabrication :
- choisir et mettre en oeuvre les outils et les techniques adaptés à la production visée,
- ordonner les étapes de fabrication,
- garantir le respect des normes,
- contrôler la qualité du produit fini ;
- Définir et mettre en place les moyens d'acheminement et d'installation du produit fini,
- Assurer la relation avec les différents partenaires : maître d'oeuvre, maître d'ouvrage.

Domaine gestion de l'atelier

Etre capable de :

- Mettre en oeuvre un contrôle de gestion efficace :
- établir les coûts de revient des produits,
- analyser la rentabilité de l'atelier, maîtriser les coûts de fabrication ;
- Animer et gérer une équipe :
- répartir et planifier les tâches,
- définir les objectifs,
- évaluer le travail.
- Développer une politique d'offre commerciale:
- définir une offre de produit en fonction d'une approche marketing ;
- Développer l'atelier en fonction d'un projet technique ou commercial.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du BTMS ébéniste travaille dans les entreprises artisanales du secteur de l'ameublement et de l'ébénisterie ainsi que dans les ateliers de conservation et de restauration du mobilier.

## Codes des fiches ROME les plus proches :

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Le BTMS s'adresse à des ébénistes titulaires d'un diplôme professionnel de niveau IV. La délivrance de la certification repose sur un examen terminal, organisé au plan national, comprenant une série d'épreuves.

Pour le domaine production :

- Une épreuve de pratique professionnelle (20 h), consistant à réaliser une marqueterie, avec en préalable l'étude de décor ;
- Une épreuve de dessin technique, (8 h), consistant à réaliser, à partir d'un dossier de travail, le plan d'un meuble à l'aide d'un logiciel DAO ;
- Une épreuve de dessin d'art, (4 h), consistant à réaliser d'après un plan ou des photos, le dessin ou la perspective d'un meuble avec mise en couleurs ;
- Une épreuve d'histoire de l'art, (4 h), portant sur l'étude du contexte historique de l'œuvre ;
- La réalisation d'une pièce de maîtrise, accompagnée de son dossier technique, consistant à mener à bien un projet de restauration /conservation d'un meuble ou la création d'un meuble contemporain, de l'étude préalable à la livraison du produit fini
- Une évaluation des acquis en situation de travail (pour les candidats qui seront issus de l'apprentissage)

Pour le domaine gestion de l'atelier :

- une étude de cas portant sur un cas réel d'entreprise (4h) à partir duquel le candidat doit réaliser un diagnostic, proposer un plan de d'actions, définir les moyens ou conditions à réunir, identifier les outils de suivi à mettre en place ;
- une épreuve de gestion de l'atelier, (3h), étude d'un problème de gestion portant sur les coûts de revient et l'analyse de rentabilité d'un atelier ;
- un oral de langue.

Le BTMS ébéniste est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves de chaque du domaine, sans note éliminatoire.

#### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est composé de : - professionnels : chefs d'entreprise et salariés de la profession - expert ( ex représentant du centre des monuments nationaux ) - formateurs
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle		X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 octobre 2004 publié au Journal Officiel du 10 octobre 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles : modification du code NSF : 234s.

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

10 personnes par an

### Autres sources d'information :

contact e-mail : ifp43@wanadoo.fr

### Lieu(x) de certification :

Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM) 12, avenue Marceau  
75008 Paris

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Chambre des Métiers préparant la certification : Institut de formation professionnelle Bains (43)

### Historique de la certification :

**Certification suivante :** Ebéniste (BTMS)